



Initié par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Direction régionale des affaires culturelles, un dispositif d'observation des activités culturelles s'est développé sur le territoire régional à partir de 1990. Il s'agit d'une démarche volontariste, qui traduit l'intérêt porté dans cette région au potentiel et au dynamisme culturels qui la caractérisent. Observer le financement public à travers ses diverses composantes, c'est déjà reconnaître qu'il occupe une place déterminante et représente un enjeu particulier pour ce secteur. [...] L'étude des financements publics de la culture en Provence-Alpes-Côte d'Azur, réalisée par l'Arcade, doit contribuer, par ses choix méthodologiques, à ouvrir de réelles perspectives d'échanges et de réflexion collectives utiles à l'échelle régionale. L'analyse et la mise en perspective proposées par l'Observatoire des politiques culturelles sur cette édition enrichissent cette lecture, ouvrent de nouveaux axes de travail et permettent d'imaginer pour l'avenir une coopération plus ambitieuse à la hauteur des enjeux.



#### Alain HAYOT

Président de l'Arcade  
Vice-président du Conseil régional  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Délégué à la culture et la recherche

#### Jean-Luc BREDEL

Vice-président de l'Arcade  
Directeur régional des affaires culturelles  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

OBSERVATOIRE  
DES  
POLITIQUES  
CULTURELLES  
DU LOCAL À L'INTERNATIONAL

L'analyse et la mise en perspective des données ont été réalisées avec la collaboration de l'Observatoire des politiques culturelles.

## LES FINANCEMENTS PUBLICS DE LA CULTURE 2003

en  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

### MÉMENTO

[Collection REPÈRES N°3 - DÉCEMBRE 2007]

## Un regard sur la réalité territoriale et sectorielle

La dernière édition de la collection Repères, publiée par l'Arcade invite à une lecture de la situation culturelle régionale en s'appuyant sur une enquête des financements publics de la culture en 2003. Cette étude met en perspective les dépenses de l'Etat, de la Région, des 6 Départements et de 76 Villes de plus de 10 000 habitants. L'examen de ces résultats montre de façon incontestable et substantielle l'augmentation depuis 1999 (année de la dernière étude) des budgets consacrés à la culture par l'ensemble des institutions de Provence-Alpes-Côte d'Azur. 132% d'augmentation pour les Départements, 110% pour la Région et 6% pour l'Etat, le quart Sud-Est se situe très largement au-dessus de la moyenne nationale. Revue de détails.

> Pour aller plus loin : ● chapitre 1 pp16-17  
Notamment tableaux 2 et 3 et graphique 1

La somme consacrée à la culture en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est conséquente. Financements Etat, Région, Départements et Villes confondus, ce sont **716,8 millions d'euros** qui auront été attribués au territoire pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement propres à ce secteur d'activité en 2003, contre 552,7 millions d'euros en 1999. Le poids des financements publics en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'explique, entre autres, par un potentiel culturel exceptionnel en termes de présence artistique, de manifestations, de programmations culturelles et de réseaux d'équipements d'une densité et d'une qualité remarquables.

**Les Villes, avec 59% des dépenses**, sont indéniablement les principaux financeurs de la culture en région, un phénomène que l'on observe sur l'ensemble du territoire national, suivi par les **6 Départements (17%), l'Etat (15%) et la Région (10%)** [GRAPHIQUE 2 P23]. La grande majorité de ces dépenses (80%) est consacrée au fonctionnement, le reste étant dédié à



→ l'investissement. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on remarque d'ailleurs que ce sont les Villes qui participent pour une part essentielle de leur budget aux dépenses de fonctionnement quand la Région et les Départements consacrent de leur côté une part plus importante à l'investissement.

Autres indicateurs utilisés dans l'étude pour comparer les différentes sources de financement de la culture :

- **La part du budget culture** dans le budget de la collectivité qui montre là encore, à l'exception des Villes, un niveau bien supérieur à la moyenne nationale.

[TABLEAU 6 P23]

- **L'euro par habitant** : les chiffres sont également supérieurs à la moyenne nationale avec 108 euros par habitant pour les Villes, 22 pour les Départements, 10 pour la Région et 18 pour l'Etat. [TABLEAU 7 P24]

Notons que le poste des dépenses des ménages en sorties et achats culturels (livres et disques), évalué à 351 euros par an au niveau national, est à peu près équivalent aux montants d'intervention cumulés par les collectivités enquêtées, soit 363,4 euros par ménage.

Ces moyennes masquent toutefois des **réalités territoriales**. Dans le cas des Villes, par exemple, l'écart peut aller de 469,3 euros par habitant et par an pour une Ville, à 12 euros par habitant et par an pour une autre. Le déséquilibre territorial se vérifie aussi au niveau des territoires départementaux, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes bénéficiant de 73% des financements. Une situation qui s'explique pour une grande partie, et comme le montre l'étude, par une forte concentration de la population et/ou des opérateurs sur ces deux territoires. [TABLEAU 10 ET GRAPHIQUE 4 PP26]

> **Pour aller plus loin** : ● chapitre 2 "L'effort culturel" pp19-26

### "Les Villes ont en 2003 financé l'activité culturelle à hauteur de 431 millions d'euros"

L'étude des financements publics de la culture en 2003 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur met donc en lumière la prépondérance des dépenses prises en charge par les municipalités. Cette étude s'est attachée à l'analyse des financements d'un panel de 76 Villes de plus de 10 000 habitants. Celles-ci ont en 2003 investi dans la culture **431 millions d'euros** sur les 716,8 millions d'euros du budget global régional. Sur ces 431 millions d'euros, 350,5 millions ont été consacrés au fonctionnement. **La taille des Villes n'est pas déterminante dans les choix budgétaires** puisque au sein de mêmes catégories de Villes, on observe de fortes disparités. Par exemple, 50% des Villes de plus de 40 000 habitants consacrent 120 euros par habitant pour la culture quand 18% d'entre elles ne dépensent pas plus de 60 euros par habitant. Notons qu'à elles seules, sept Villes de la région cumulent les deux tiers des financements publics repérés.

Plus de la moitié du budget culturel des municipalités est destiné à financer les **charges de personnel**, mais cette réalité évolue en fonction de la taille des communes. En effet, plus les Villes sont de grande taille, plus les équipements sont conséquents et plus la part dédiée aux charges de personnel est importante.

Ce que met aussi en avant cette étude, c'est la répartition des budgets municipaux selon les types d'actions. Celle-ci est hétérogène et révèle une situation privilégiée pour **l'expression artistique avec des dépenses s'élevant à 138,5 millions d'euros** et pour **le patrimoine avec un budget de 114,7 millions d'euros**. Il est toutefois important de préciser que "l'expression artistique" englobe notamment le financement des écoles d'enseignement spécialisé, des théâtres lyriques, des théâtres municipaux..., quand "le patrimoine" recouvre, entre autres, le financement des bibliothèques et des musées.

> **Pour aller plus loin** : ● chapitre 3 "Les dépenses des Villes" pp27-33

## 2003 : un contexte particulier

2003 est une année charnière pour les sources de financement de la culture puisqu'elle est consécutive à une série de dispositions à la fois constitutionnelles et législatives qui vont donner un coup d'accélérateur à la décentralisation et redéployer les financements publics territoriaux avec de nouvelles charges et de nouvelles obligations.

Mais 2003, c'est aussi l'année de la mobilisation des intermittents du spectacle. Ces différents événements ont changé l'approche politique du secteur et fait émerger des problématiques dont les institutions se sont emparées, comme l'emploi, la formation, la professionnalisation... Cet état des lieux du financement public de la culture en 2003, mis en perspective avec la prochaine édition qui devrait être lancée en 2008, permettra donc d'observer l'ensemble des évolutions de ce secteur depuis cette année charnière.

> **Pour aller plus loin** : ● chapitre 1 "L'enquête 2003 dans le calendrier de la décentralisation et dans l'évolution des dépenses culturelles" pp11-16



## “Le spectacle vivant et le patrimoine représentent 60% des financements”

La publication consacre sa deuxième partie à une analyse sectorielle des budgets. Mais le choix méthodologique ne permettant pas de comparer les Villes avec les autres institutions, celles-ci n'ont pas été prises en compte dans ce chapitre à l'exception du spectacle vivant, sur lequel l'Arcade a pu, de part sa compétence sur ce secteur, déployer une analyse plus précise. Le spectacle vivant et le patrimoine sont donc les secteurs culturels les plus dotés en région.

**Le spectacle vivant** (théâtre, cirque, arts de la rue, danse, musique...) demeure le secteur le plus financé avec une enveloppe de **213 millions d'euros** en 2003 en fonctionnement pour l'Etat, la Région, les 6 Départements et les 76 Villes, dont 115,5 millions d'euros pour les Villes et 97,8 millions d'euros pour les autres collectivités enquêtées. **1200 structures dédiées au spectacle vivant** ont été financées en 2003 par l'Etat, la Région et les 6 Départements. Ce secteur ne relevant pas de compétences particulières des collectivités territoriales, les initiatives sont portées majoritairement par des personnes de droit privé. 90% des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat, la Région et les Départements sont donc le fait de subventions. L'analyse des Villes montre cependant une situation inversée : près de trois-quarts de leurs dépenses concernent en effet des charges directes, du fait de la gestion d'équipements et de son personnel associé (écoles de musique, opéras, théâtres...).

**Le patrimoine**, après le spectacle vivant, est le deuxième secteur le plus financé du paysage culturel en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il recueille un peu plus de 73 millions d'euros de l'Etat, la Région et les Départements, avec une répartition équilibrée entre le fonctionnement et les investissements. 69% des financements du fonctionnement se divisant entre la conservation et la valorisation du patrimoine. Les domaines privilégiés sont le patrimoine bâti et archéologique, les archives et les musées. L'Etat met la priorité sur le patrimoine bâti et archéologique, les Départements favorisent les musées et la Région choisit l'équilibre entre les deux.

[PP75-79]

**Les autres secteurs de la culture** reçoivent respectivement (hors Villes) : 15,2 millions d'euros pour le cinéma et l'audiovisuel, 16,2 millions d'euros pour les arts visuels et 30 millions d'euros pour le livre et la lecture. [TABLEAU 20 P40]

Si l'on observe les financements par grande fonction, **la diffusion** recueille 36% des financements Etat, Région, Départements. **La conservation et la production/création** reçoivent, quant à elles, 15% chacune des moyens. Chaque budget ayant ses orientations propres, on remarque que l'Etat et la Région font le choix de privilégier la production quand les Départements accordent une place plus importante à la conservation.

> **Pour aller plus loin** : ● chapitre 4 “Analyse des dépenses selon les secteurs” pp35-79



## La prépondérance du spectacle vivant

L'enveloppe consacrée par l'ensemble des collectivités publiques au fonctionnement du spectacle vivant s'élevait en 2003 à 213 millions d'euros soit plus de 37% des dépenses globales de fonctionnement accordées à la culture. La part des Villes représente 54%, celle de l'Etat 18,5%, celle des Départements 16,5% et celle de la Région 10,5%.

Ce sont près de 1200 structures, ayant pour activité principale le spectacle vivant, qui ont été soutenues en 2003.

Pour ce qui concerne le seul financement de l'Etat, la Région et les 6 Départements, la musique est de loin le domaine le plus financé du spectacle vivant avec plus de 39 millions d'euros (hors Villes), et une priorité les musiques dites “savantes”. Vient ensuite, le théâtre, le cirque et les arts de la rue qui bénéficient de 25,6 millions

d'euros. Avec 9,3 millions d'euros, la danse pourrait apparaître comme le parent pauvre du spectacle vivant, mais ce serait oublier la situation particulière de ce secteur, qui ne bénéficie pas de réseaux spécifiques mais intègre l'ensemble des réseaux de diffusion pluridisciplinaires. Le spectacle vivant pluridisciplinaire, qui regroupe des opérateurs dont l'action ne relève d'aucune spécialisation (grands équipements de diffusion comme les scènes nationales, les agences de développement culturel, les structures de formation...), est doté de 24 millions d'euros, soit presque autant que le théâtre. L'étude montre également que la part des collectivités dans ces financements varie en fonction des priorités culturelles, du poids des équipements, des spécificités sociales et économiques des territoires.

En ce qui concerne les Villes dont les dépenses sont classées selon une autre nomenclature, l'étude s'est appuyée sur les comptes administratifs des sous-fonctions “théâtre”

et “expression lyrique, musicale et chorégraphique” pour révéler les grandes tendances. Il en ressort que l'intervention des Villes est 2,5 fois supérieure à l'intervention de l'Etat, 5 fois à celle de la Région et un peu plus de 3 fois supérieure à l'intervention des six Conseils généraux réunis.

La publication sur les financements publics de la culture en 2003 consacre une part importante de son analyse au spectacle vivant, de fait de la compétence particulière de l'Arcade sur ce secteur. Un certain nombre d'analyses y est ainsi proposé : par sous-secteur (musique, danse, théâtre, cirque, arts de la rue), par fonction (production diffusion...), par structure (financements croisés), par collectivité, avec des indicateurs particuliers comme l'euro moyen par structure, l'euro par habitant, l'approche territoriale, etc.

> **Pour aller plus loin** : ● chapitre 4 “Analyse détaillée du spectacle vivant” pp41-62

## → “La production de ces enquêtes reste essentielle pour une lecture de l'action culturelle”

Cette enquête répond à plusieurs objectifs : une connaissance objective de la situation sectorielle et territoriale, un besoin de lecture partagée sur les politiques culturelles, et l'appropriation par les acteurs de données leur permettant de participer davantage à l'action publique. Il est cependant indispensable de garder à l'esprit que les orientations des collectivités territoriales sont souvent guidées par des choix politiques antérieurs et que l'analyse de ces choix ne peut se contenter de données quantitatives. Le poids de l'histoire, les particularités sociologiques et économiques des territoires doivent aussi être intégrés et évalués pour garantir une lecture au plus près des réalités de l'action publique. Mais la production de ces enquê-

tes reste essentielle pour aborder l'économie du secteur culturel, repérer la convergence des financements, les mécanismes de compensation, situer la région au niveau national, créer le débat et favoriser une plus grande synergie entre les différents acteurs. Toutes les parties-prenantes sont donc invitées à s'emparer des résultats de cette enquête. C'est pourquoi l'Arcade met à disposition de tous sur son site Internet, l'ensemble des données de cette étude sur les financements publics de la culture en 2003.

> **Pour aller plus loin** : ● chapitre 5 “Le rôle des enquêtes sur les financements publics de la culture” pp81-91

## Méthodologie : des évolutions significatives

L'observation des financements publics de la culture a été développée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 15 ans, portée par l'Artec puis par l'Arcade. Les dépenses culturelles des années 1990, 1992, 1996, 1999 et maintenant 2003 ont ainsi été repérées et analysées. Cette année, l'Arcade a fait appel à l'Observatoire des politiques culturelles pour accompagner cette démarche et formuler des hypothèses d'analyse qui puissent faciliter l'appropriation de ces résultats par l'ensemble des acteurs. Dans le cadre de cette étude, l'Arcade a codé plus de 10 000 dépenses de l'Etat, de la Ré-

gion et des Départements en instaurant une nomenclature dissociée de celle des Villes. Pour chacune des dépenses, l'Arcade qualifie le type de bénéficiaire, d'action financée, la localisation, la nature économique du financement, le financeur... L'ensemble de ces informations est intégré dans une base de données dédiée, au même titre que les données des enquêtes précédentes. Ce choix méthodologique a cependant limité les possibilités de comparaison entre les différentes collectivités, les Villes n'ayant pas fait l'objet du même codage. Cependant, on peut se réjouir que par rapport à 1999, le panel de

municipalités est passé de 35 à 76 Villes étudiées, prenant en compte plus précisément le poids des Villes dans les dépenses et permettant à terme de mesurer l'évolution des financements en intégrant les transferts vers les communautés d'agglomération.

Par ailleurs, pour cette édition, différents comités de pilotage et groupes de travail thématiques ont été mis en place afin d'associer pleinement les collectivités, et particulièrement la Drac et la Région, à cette enquête et à son analyse.

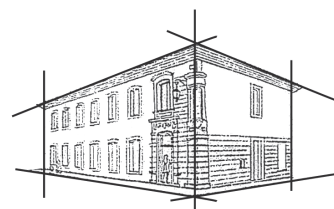
> **Pour aller plus loin** : ● “Avant-propos” et “Introduction méthodologique” pp6-9



**Pour aller plus loin** [www.arcade-paca.com/financementspublics2003](http://www.arcade-paca.com/financementspublics2003)

Un dossier sera consultable et téléchargeable sur le site de l'Arcade à partir du **15 décembre 2007**, avec notamment :

- > **La publication intégrale** [Collection REPÈRES N°3]
- > **Les annexes de la publication**
- > **La synthèse de l'enquête 1999**
- > **Les tableaux de bords 2003 par secteur**
- > **Un lien vers les différentes études menées dans les autres régions et au niveau national**



Arcade Provence-Alpes-Côte d'Azur  
04 42 21 78 00 - [www.arcade-paca.com](http://www.arcade-paca.com)